



Corneville sur Risle, le 06 février 2024

TPPL  
23 rue du Bocage  
49610 MOZE SUR LOUET

A l'attention de Monsieur MAZZARDI, Directeur

Courrier A/R : 2C 151 809 1797 0

**Objet : Projet de centrale d'enrobage - Avis sur la remise en état du terrain lors de l'arrêt définitif des installations du propriétaire du terrain.**

*Monsieur le Directeur,*

*Dans le cadre de la demande d'enregistrement environnementale pour l'installation d'une centrale d'enrobage à chaud afin de répondre au chantier autoroutier A87N, Rcade Est d'Angers et A.87 – Chemillé / Cholet Sud sur un terrain vous appartenant, sur le territoire de la commune de TRELAZE 49800 (parcelle AK 0155), et conformément au 11° de l'article D181-15-2 du code de l'environnement, nous sollicitons votre avis en tant que propriétaire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif des installations. Les travaux d'installations débuteront en mars 2024.*

*Conformément à l'article R512-46-24bis du code de l'environnement, nous nous engageons, dès l'arrêt de l'exploitation de notre installation, à respecter les mesures suivantes afin d'en assurer sa mise en sécurité :*

- évacuation ou élimination des produits dangereux et des déchets présents sur le site ;
- interdictions ou limitations d'accès ;
- suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
- surveillance des effets des installations sur l'environnement,
- fourniture des attestations.

*Nous nous assurerons ainsi de remettre en état le site dans un état tel qu'il ne s'y manifestera aucun danger, dès l'arrêt définitif des installations, en vue d'un futur usage.*

*Dans l'attente de votre avis et de vos éventuelles prescriptions supplémentaires en matière de remise en état du site, nous nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.*

*Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération distinguée.*

**Allane LESCOP**  
Responsable OPE